

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Développement des Grands Projets  
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Plan mobilité : convention relative au financement d'une première phase de réalisation de travaux et des commandes de matières de l'électrification frugale sur la ligne Marseille - Aix.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Prévus au titre du CPER 2015-2020, les travaux de modernisation de l'axe ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix 2ème phase (MGA2) sont en cours de réalisation et la mise en service est prévue pour octobre 2021. Le coût des travaux de MGA2 s'élève à 152,8 M€ et la part du Département à 26,24 M€ soit 17,17 %.

A la demande de la ville d'Aix-en-Provence, des études ont été menées afin de rechercher des solutions alternatives au diesel afin de diminuer la pollution en gare. De ces études, il est ressorti que la solution d'un train à batterie associé à une électrification partielle de la ligne était la solution la plus satisfaisante sur le plan technique, comme économique et environnemental, tout en permettant d'envisager une mise en œuvre avant 2023.

Ce projet répond d'une part à des objectifs de développement durable et de qualité de l'air via une baisse de 85 % de la pollution émise par la ligne ferroviaire, et par conséquent également à la demande de la Ville d'Aix-en-Provence. Il s'inscrit, par ailleurs, dans la démarche du Plan Environnemental porté par le Département. Il présente enfin un coût largement inférieur à celui d'une électrification totale de la ligne (150 M€).

Il est prévu que les études, sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, soient financées par les économies potentielles des travaux MGA2, en puisant sur l'enveloppe « risques et aléas ». Si les économies s'avéraient insuffisantes, les partenaires financiers du projet, à l'exception de la SNCF, prendront en charge le montant des études à hauteur de 1,5 M€.

Par délibération n°87 en date du 14 avril 2020, vous avez approuvé une participation du Département au coût de ces études à hauteur de 286 818 € soit 19,2 % du total.

L'État et la Région ont depuis saisi l'ensemble des partenaires afin de parvenir à un plan de financement de l'opération d'électrification partielle de la ligne.

L'opération comprend deux volets :

- Matériel roulant : le coût de transformation des rames qui s'élève à environ 20 M€ sera pris en charge intégralement par la Région.
- Infrastructures dont le coût est estimé à environ 28 M€

Concernant la partie travaux, une participation du FEDER à hauteur de 10 M€ est envisagée mais elle est conditionnée à un achèvement des travaux au plus tard fin 2022.

Au final, la participation sollicitée du Département s'élève à 3 M€ à l'instar de celle envisagée pour la Métropole. La Région et l'État interviendront chacun à hauteur de 6 M€

Les travaux se dérouleront en deux grandes phases :

- Commande de matériels sur la totalité de la ligne, travaux dans le secteur d'Aix-en-Provence, pour la première phase estimée à 15 M€
- Travaux secteur Marseille, pour la seconde phase estimée à 13 M€

Il est proposé d'approuver une participation financière du Département à la première phase de cette opération, à hauteur de 2,5 M€, soit 16,67 % du coût, et d'autoriser la signature du projet de convention annexé au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL